



COMMUNIQUE DU CLUSTER MARITIME FRANÇAIS

Paris, le 5 janvier 2011

ENERGIE EOLIENNE OFFSHORE : UN AN DEJA ET TOUJOURS RIEN !

Le 7 janvier 2010, l'Etat annonçait le lancement imminent de l'appel à propositions pour la construction, à l'horizon 2020, de 6 Gigawatts de puissance éolienne en mer, dans le but d'une part de satisfaire les objectifs européens de la Directive Energie et Climat, et d'autre part de lancer la filière française de l'industrie des énergies marines, le tout devant permettre la création de quelques 8 000 emplois. Un an jour pour jour après cette déclaration, l'ensemble des professionnels concernés s'inquiètent d'un nouveau report du lancement de l'appel à propositions et alertent solennellement l'Etat sur les conséquences dommageables de ce report sur l'emploi industriel et sur l'avenir de la filière française des énergies marines renouvelables.

*

* *

De nombreux acteurs de la construction et des activités navales, membres du Cluster Maritime Français (CMF), sont inquiets des rumeurs qui circulent et des propos ambigus tenus par certaines Autorités, notamment sur le report du lancement de l'appel à propositions pour l'installation de parcs éoliens en mer, ainsi que sur le nombre limité et la taille restreinte des zones dites « propices » dans lesquels les projets seraient autorisés. Ils souhaitent que ces zones propices, dont ils espèrent la publication imminente, permettent, par leur taille et leur nombre, la réalisation des projets les plus matures en cours de développement. Répondant au souhait gouvernemental (exprimé le 7 janvier 2010) de privilégier des projets industriels rapidement opérationnels, les opérateurs et acteurs économiques locaux qui se sont impliqués de longue date, ne comprendraient pas que leurs projets soient écartés ou que leur puissance soit diminuée, surtout lorsque qu'ils ont fait l'objet d'une concertation large, voire ont franchi le stade du débat public et lorsqu'ils satisfont, entre autres par le choix de zones éloignées proposées et judicieusement choisies, les critères esthétiques les plus sévères. Ceci d'autant que les énergies marines renouvelables, au premier rang desquelles l'énergie éolienne offshore, ont un très fort potentiel, tant énergétique qu'environnemental, industriel, ou encore social, tous points correspondant aux priorités de la politique maritime française réaffirmée dans le discours de la ministre du développement durable aux « Assises de la mer » de Toulon le mois dernier.

Contrairement à une idée faussement répandue, ou à des domaines énergétiques aux problématiques objectivement très différentes (« le photovoltaïque » par exemple), les industriels français peuvent s'engager dans l'éolien offshore et créer une filière industrielle française. Mais pour cela, ils ont absolument besoin - de la part de l'Etat - de visibilité à court et moyen terme pour décider d'y mettre tous leurs moyens. Et cela est vrai autant pour ceux qui « développent » des projets que pour ceux qui souhaitent se diversifier et mettre leurs compétences au service de cette activité. De fait beaucoup de membres du CMF, représentatifs de la diversité et de la richesse industrielles françaises, sont dès à présent prêts à s'engager, après avoir travaillé activement à la recherche et au développement de solutions compétitives et exportables. La plupart se déclarent décidés à se lancer dans l'éolien offshore, sans plus attendre, afin de ne pas laisser cet important marché aux mains de concurrents étrangers. Ils rappellent que l'estimation du marché français en 2020 représente environ 18 Mds d'euros d'investissement dont environ 12 Mds pour les entreprises françaises (8 000 emplois créés en France). Au même horizon, le marché nord-européen est estimé à environ 130 Mds d'euros d'investissement, dont 10% pourraient aisément être captés par les entreprises françaises en s'appuyant sur le socle national de l'appel à projets.

Dans le but de créer ce socle industriel national fort et compétitif, de nature à créer le plus grand nombre d'emplois dans les entreprises de construction et activité navales, et de rendre le plus compétitif possible l'électricité produite, la première tranche de l'appel à propositions, selon les membres du CMF, devra à l'évidence être rapide, irréprochable et ambitieuse. Dans cet esprit les professionnels souhaitent que cette première tranche porte effectivement sur 3 000 MW ou plus, comme précédemment annoncé. Ils souhaitent aussi que le cahier des charges de l'appel à projets encourage les projets les plus matures, et que les zones propices issues de la planification soient les plus grandes possible, permettant par exemple de construire des parcs de 600 MW ou plus (condition sine qua non pour permettre l'émergence de réalisations structurantes, éviter l'essaimage, favoriser par l'effet d'échelle une forte diminution des coûts pour la collectivité, et enfin pour atteindre les objectifs de 6 GW à l'horizon 2020). Ils ajoutent que cela n'est pas contradictoire, et donc ne doit pas être opposé à l'existence de projets de taille modeste, qu'ils soient expérimentaux ou justifiés économiquement et/ou appropriés à des contextes particuliers.

Enfin nous pensons que ces parcs éoliens marins devront être suffisamment nombreux pour permettre un développement équilibré, notamment entre les différentes grandes places portuaires prêtes à travailler ensemble, comme l'a récemment montré l'alliance stratégique signée par les ports du Havre et de Saint-Nazaire sur ce sujet de l'éolien en mer.

En résumé, la France possède des fleurons de l'industrie maritime mondiale prêts à se lancer dans cette filière, tandis que :

- leur attente est partagée par les syndicats de salariés, qui l'ont publiquement rappelée lors des Assises de la Mer de Toulon,
- les efforts de dialogue et de concertation engagés ces dernières années - en particulier au sein du Cluster Maritime - portent aujourd'hui leurs fruits et posent les bases d'un partage réussi de la mer entre les acteurs historiques (pêcheurs notamment) et les industriels,
- ces nouveaux métiers de la mer, à la fois industriels et écologiques, attirent les plus jeunes et permettent de dessiner un nouvel avenir pour le littoral et les ports français.

Il est donc impératif de poser les bases solides et les conditions propices au développement de la filière, c'est-à-dire de lancer dans une première et nécessaire étape un appel d'offres suffisant sur l'éolien offshore « fondé », seule énergie marine renouvelable (EMR) à la fois opérationnelle et capable de voir le jour dès à présent, et à même de constituer le savoir et l'expérience indispensables à l'émergence des autres filières énergétiques marines.

Contact : Francis Vallat - 06 07 23 91 64